

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-160

Séance du 6 juin 2025

Date de convocation :

26 mai 2025

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Représentés : 1

Votants : 9

Exprimés : 9

Votes Pour : 9

Votes Contre : 0

Le 6 juin 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Bouillon, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Absents : Mr Broussolle (a donné pouvoir à Isabelle Monédière)

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Modalités de recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Etabli en application de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Le conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir accroissement d'activité,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe, catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1,5 mois allant du 16 juin au 31 juillet 2025 inclus.

L'agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 377 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire
Marcel AUBOIROUX

